



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LA DOLCE VITA

69 Bd Galliot de Genouillac
46300 GOURDON
France

N° : FAC00000003

Date : 30/03/2025

N° client : 10

Réf. : Réf. aux BDL00000013 BDL00000043 BDL00000065 BDL00000092

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000013 du 04/03/2025					
PONTE 02.03.25 DLC 30.03.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,00 €	36,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				36,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000043 du 10/03/2025					
PONTE 09.03.25 DLC 06.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,00 €	36,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				36,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000065 du 18/03/2025					
PONTE 16.03.25 DLC 13.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,00 €	36,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				36,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000092 du 25/03/2025					
PONTE 23.03.25 DLC 20.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,00 €	36,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				36,00 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LA DOLCE VITA

69 Bd Galliot de Genouillac
46300 GOURDON
France

N° : FAC000000003

Date : 30/03/2025

N° client : 10

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	144,00 €	5,50%	7,92 €

Total HT	144,00 €
TVA	7,92 €
Total TTC	151,92 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

151,92 € au 30/04/2025

Le montant total s'élève à cent cinquante et un euros et quatre-vingt-douze centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).